



EVREUX

## *CONSEIL MUNICIPAL*

### *ORDINAIRE*

♦ ♦ ♦

*SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020*

*19H00*

♦ ♦ ♦

### *COMPTE-RENDU*

♦ ♦ ♦

La séance est ouverte à 19h00

L'An deux mille-vingt, le 14 janvier, les membres du Conseil municipal, convoqués individuellement par lettre en date du 8 décembre 2020, se sont réunis en dans la salle du Conseil communautaire afin de respecter les mesures barrières dans le cadre de la pandémie du COVID19, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Maire.

#### **PRESENTS :**

M ADIGUZEL Erkan; Mme AUGER Stéphanie; Mme BANDELIER Lysiane; Mme BARILLER France; Mme BAYRAM Servane; Mme BEAUVILLARD Karène; M BOUILLIE Jean-Luc; M BOULANGER Jean-Christophe; M BRULARD Thierry; M CARIOT Geoffrey; Mme CASTELNAU Caroline; Mme COLLIN Isabelle; M CORNE Laurent; M DERRAR Mohamed; Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise; M ETTAZAOUI Driss; M GAVARD-GONGALLUD Nicolas; M GRIPPON Noel; Mme HANNOTEUX Maryvonne; Mme LAGOUGE Nathalie; M LEFRAND Guy; Mme LEMOINE Aurélie; Mme LEON Patricia; Mme LUVINI Françoise; Mme MARAGLIANO Francine; M MARTIN Jean-Marie; M PAVON Jean-Pierre; M PIÉRÈS Patrick; Mme PLAISANCE Marianne; Mme RIVIERE Eveline; M ROUGER Guillaume; M ROUSSEL Emmanuel; Mme SAUVE Dominique; M VEYRI Timour; M ZAYANI Abdé.

**ONT DONNE POUVOIR :** Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD, Monsieur Aubert JEMY a donné pouvoir à Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Monsieur Alain NOGARÈDE a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND.

#### **ABSENTS :**

Monsieur GUILLEN Philippe.

♦ ♦ ♦ ♦

## **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2020 à l'unanimité.**

---

### **1- Délégations du Conseil municipal au Maire**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DÉLÈGUE à Monsieur le Maire de la Ville d'Évreux, pendant la durée de son mandat ainsi qu'éventuellement aux Adjoints et Conseillers municipaux dans le cadre de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la suppléance, les attributions ci-dessous énoncées :
    1. Saisir la Commission consultative des services publics locaux pour avis sur tous projets de délégations de services publics, tout projet de création d'une régie à autonomie financière ou tout projet de partenariat.
- 

### **2- Convention Ville-ANTAI 2021-2023 relative à la mise en œuvre du forfait Post-stationnement**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les termes et la reconduction de la convention à intervenir entre la Ville et l'ANTAI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 dans le cadre de la mise en œuvre du forfait post-stationnement.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout autre document s'y afférent.
- 

### **3- Ouverture dominicale des commerces**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité :

Mme Hannoteaux vote contre.

- EMET un avis favorable sur les dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2021 portant sur les 12 dimanches suivants :
  - Dimanche 24 janvier 2021 (soldes d'hiver)
  - Dimanche 31 janvier 2021 (soldes d'hiver)
  - Dimanche 7 février 2021 (soldes d'hiver)
  - Dimanche 27 juin 2021 (soldes d'été)
  - Dimanche 04 juillet 2021 (soldes d'été)
  - Dimanche 05 septembre 2021 (rentrée scolaire)
  - Dimanche 03 octobre 2021 (Fêtes Normandes)
  - Dimanche 28 novembre 2021 (fêtes de fin d'année)

- Dimanches 05, 12, 19 et 26 décembre 2021 (fêtes de fin d'année)

et pour les professionnels de l'automobile :

- Dimanche 17 janvier 2021
- Dimanche 14 mars 2021
- Dimanche 13 juin 2021
- Dimanche 19 septembre 2021
- Dimanche 17 octobre 2021

---

*Mme Lemoine, M. Cariot et M. Zayani quittent la salle du Conseil.*

---

#### **4- Opération #J'achèteàEvreux**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

Mme Collin et M. Rouger ne prennent pas part au vote.

- APPROUVE le dispositif de l'opération « #J'achèteàEvreux » pour relancer le commerce local proposé ci-dessus pour un montant de 500 000 €
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif susmentionné.

---

#### **5- Attribution de bons d'achats**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE le principe d'un bon d'achat de fin d'année offert aux agents titulaires et non titulaires à raison d'un par agent.
- DECIDE de verser cette prestation exceptionnelle pour l'année 2020.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

---

*Mme Lemoine, M. Cariot et M. Zayani reprennent leur place dans la salle du Conseil.*

---

#### **6- Protection fonctionnelle**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de verser la somme globale de 2 700 euros aux agents concernés suivant la répartition fixée dans le tableau ci-dessous :

Nom et Prénom de l'agent	Fonction	Infraction subie	Date des faits	Montant des dommages-intérêts	Frais d'huissier
Ludovic DEMEE	Directeur de la prévention et de la sécurité	Violences n'excédant pas une ITT de 8 jours + outrage + menace de mort	10 octobre 2017 (1 500€ + 300€)	1 800 €	0
Yoann GLEVER	Equipier de première intervention	outrage + menace de mort	10 octobre 2017	300 €	0
Stéphane FREZEFOND	Agent de surveillance (au moment des faits)	outrage + menace de mort	10 octobre 2017	300 €	0
Nicolas MAHEUT	Equipier de première intervention	outrage + menace de mort	10 octobre 2017	300 €	0

---

#### 7- Dénomination de voie - Impasse Andrée et Charles Vallée

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DÉNOMME **impasse Andrée et Charles VALLÉE**

Tenant : rue Colas  
Aboutissant : sans issue

---

#### 8- Désaffectation parcelle AD n°361p - rue d'Aviron

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle AD n°361p, matérialisée par le lot A tel que le plan joint, sise rue d'Aviron à Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

## **9- Déclassement et cession - parcelle AD n°361 rue d'Aviron**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- PRONONCE le déclassement de la parcelle cadastrée en section AD n°361p matérialisée par le lot A, sise rue d'Aviron à Evreux, dans son domaine privé.
- PREND ACTE de l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques fixant le prix du mètre carré à hauteur de 80€ par son avis n°2020/27229V0663 en date du 18/06/2020.
- DECIDE la cession de la parcelle AD n°361p, matérialisée par le lot A, d'une superficie d'environ 747m<sup>2</sup> d'un montant de 59 760,00€ à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au profit de Monsieur Slim JOUINI ou toute personne morale dans laquelle Monsieur Slim JOUINI sera associé.
- DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

*M. Lefrand quitte la salle du Conseil. Mme Beauvillard assure la Présidence du Conseil*

---

## **10-Cession du Site Saint-Louis à la SHEMA**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri, Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par M. Veyri, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin représentée par M. Rouger s'abstiennent.

- DECIDE la cession de la parcelle cadastrée en section AI n°743 d'une superficie de 23 311 m<sup>2</sup>, pour un montant de 2 616 591.91 €HT, soit 3 139 910.30 €TTC au profit de la SHEMA.
- DIT que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

*M. Lefrand revient salle du Conseil et assure la Présidence du Conseil*

---

## **11-Acquisition de parcelles sur les coteaux de Saint-Michel - Zone Natura 2000 - Propriété de M. et Mme GAGNE**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition d'une partie de la propriété de Monsieur et Madame GAGNE, située 33 boulevard du Jardin l'Evêque à Evreux et cadastrée en section XB n°75p pour une superficie d'environ 2100m<sup>2</sup> à 2.50€/m<sup>2</sup>, soit un montant de 5 250 €, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Ville d'Evreux.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

---

## **12-Acquisition de parcelles sur les espaces communs des rues des Eparges et de Rethondes**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Grippon ne prend pas part au vote.

- DECIDE l'acquisition à titre gratuit des emprises de voiries et trottoirs des parcelles suivantes, sises rues de Rethondes et des Eparges, cadastrées en section XA :
  - n°186, appartenant à l'indivision Longe/Ambrosini, d'une contenance de 105m<sup>2</sup>,
  - n°187, appartenant à l'indivision Baudson/Cagna, d'une contenance de 87m<sup>2</sup>,
  - n°216, appartenant à Monsieur Leroy et Madame Ray, d'une contenance de 80m<sup>2</sup>,
  - n°316, appartenant à Eure Habitat, d'une contenance de 140m<sup>2</sup>,
  - n°188, appartenant à Madame Ledran, d'une contenance de 90m<sup>2</sup>,
  - n°189, appartenant à Madame et Monsieur Grippon, d'une contenance de 40m<sup>2</sup>.
- DECIDE l'acquisition à titre gratuit des réseaux d'eau et assainissement et d'éclairage public.
- PRONONCE le classement dans le domaine public des parcelles cadastrées en section XA n°186 à XA n°189, XA n°216 et XA n°316, après acquisition.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

## **13-Acquisition des parcelles de la rue Du Val Thomas**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition à titre gratuit des emprises de voiries et trottoirs de la rue du Val Thomas cadastrée en section AO 19 et AO 136, appartenant respectivement à la copropriété dite « des parcelles AO12 à AO 19 et AO 21 à AO23 » et à la Société Eiffage Energie Systèmes.

- DECIDE l'acquisition à titre gratuit des réseaux d'eau et assainissement et d'éclairage public.
  - PRONONCE le classement dans le domaine public des parcelles cadastrées en section AO n°19 et AO n°136, après acquisition.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
- 

#### **14-Aménagement de la desserte du Collège Jean Rostand - Convention de financement**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement ci-après du projet de réaménagement de la desserte du collège Jean Rostand à Evreux

<i>Collectivité</i>	<i>Taux de participation</i>	<i>Montant en € HT</i>
Département de l'Eure	33,33 %	143 430,44
Commune d'Evreux	33,33 %	143 430,44
Communauté d'Agglomération	33,33 %	143 430,44

- AUTORISE Monsieur le Maire à ou son représentant à signer la convention du projet de réaménagement de la desserte du collège Jean Rostand à Evreux.
- 

#### **15-Rénovation des cages d'escalier et mise en valeur architecturale des immeubles - FONCIA NORMANDIE - demande de subvention**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ATTRIBUE à FONCIA NORMANDIE en tant que syndic de copropriété une subvention de 5 394,97 euros TTC correspondant à 50% du montant TTC des travaux engagés pour la rénovation de la cage d'escalier de l'immeuble sis 44/46/48 rue du Docteur OURSEL à Evreux.
  - DIT que les crédits nécessaires correspondant au montant fixé 5 394,97 euros TTC seront prélevés au chapitre 204 nature 20422, sur l'exercice budgétaire 2021.
-

## **16-Convention pour l'implantation et l'exploitation d'une borne de recharge de véhicules électriques- Collège Jean-Jaurès**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'implantation et d'exploitation de borne de recharge de véhicules électriques du Collège Jean Jaurès à Evreux, ainsi que ses éventuels avenants.
- 

## **17-Concession de service pour la fourniture, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitations du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire - Choix de l'attributaire**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri, Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par M. Veyri, M. Boulanger et Mme Sauvé s'abstiennent.

- APPROUVE le choix de retenir la société PHILIPPE VÉDIAUD PUBLICITÉ comme concessionnaire en charge de la fourniture, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire de la Ville d'Evreux ;
  - APPROUVE le contrat de concession de service et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de négociation de la concession avec ledit candidat ;
  - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de concession de service pour la fourniture, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire de la Ville d'Evreux ;
  - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.
- 

## **18-Convention de partage de l'abonnement numérique DALLOZ COLLECTIVITES entre la Ville d'Evreux et EPN**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de partager avec Evreux Portes de Normandie un abonnement à Dalloz Collectivité.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention prévoyant le remboursement par EPN du coût de l'abonnement à Dalloz Collectivités à hauteur de 50 % du coût TTC, et ses avenants éventuels.
-



## **19-Petits Déjeuners - Ecoles d'Evreux**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE l'opération Petits Déjeuners et ses modalités telles que décrites par la présente délibération.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions relatives à cette opération.
  - PREND ACTE de la dotation de l'Etat.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre du dispositif Petits Déjeuners correspondante ainsi que les éventuels avenants à venir.
- 

## **20-Programme de réussite Educative - Transfert à Evreux portes de Normandie**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri, Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par M. Veyri, M. Boulanger et Mme Sauvé s'abstiennent.

- EMET un avis favorable au transfert du Programme de Réussite Educative à Evreux Portes de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- 

## **21-Attributions financières Passeport Temps Libre 2020**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le versement des attributions financières dans le cadre de l'opération Passeport temps libre 2020 aux associations.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes aux attributions financières dans le cadre de l'opération Passeport temps libre 2020.
- 

## **22-Soutien aux ALSH 11/17 ans des centres sociaux et EVS**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Grippon ne prend pas part au vote.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.
-

## **23-Etude de la création d'un service commun de restauration collective**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie,
  - APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour mener l'étude d'un service commun de restauration collective,
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférent,
  - DECIDE que la Ville d'Evreux soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
  - DESIGNNE le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de signer les marchés et avenants conclus dans le cadre du présent groupement de commande.
- 

## **24-Convention Territoriale Globale 2020-2023**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la CAF de l'Eure l'avenant CEJ pour la période 2020-2022.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2020-2023.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les financements nécessaires et à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels et tous les documents afférents à la réalisation de ce projet.
- 

## **25-Participation financière exceptionnelle au TANGRAM**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri, Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par M. Veyri, M. Boulanger et Mme Sauvé s'abstiennent.

- DIT que les crédits nécessaires d'un montant de 10 000 € seront prélevés sur l'enveloppe 65-65 74
  - VALIDE l'attribution d'une participation financière exceptionnelle à hauteur de 10 000 € au Tangram
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires
-

## 26-Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE la Décision Modificative n°1 au budget 2020

---

## 27-Modification des AP/CP

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE la création d'une autorisation de programme et la modification des 4 autorisations de programme telle que présentée ci-après :

- 1) L'AP/CP concernant l'extension de la maison de quartier de Saint Michel doit être modifiée comme suit :

<b>EXTMAISSTM 190108</b>	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Situation initiale	5 850 000,00	203 288,00	1 263 000,00	3 273 000,00	1 110 712,00
reports			ND		
modifications			-1 163 000,00		1 163 000,00
Situation après vote du BP	5 850 000,00	203 288,00	100 000,00	3 273 000,00	2 273 712,00

- 2) L'AP/CP concernant la construction du restaurant Saint Louis doit être modifiée comme suit :

<b>RESTOSTLOU 205102</b>	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2021
Situation initiale	1 455 528,00	1 455 528,00	0,00
Reports			ND
Modifications	220 000,00		220 000,00
Situation après vote du BP	1 675 528,00	1 455 528,00	220 000,00

- 3) L'AP/CP concernant la construction de l'école de Nétreville doit être modifiée comme suit :

<b>GSNETREVILLE 195101</b>	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022
Situation initiale	9 808 000,00	5 000 000,00	4 808 000,00	0,00
Reports			ND	
modifications			-608 000,00	608 000,00
Situation après vote du BP	9 808 000,00	5 000 000,00	4 200 000,00	608 000,00

4) L'AP/CP concernant l'école du Clos au Duc doit être modifiée comme suit :

<b>CLOSAUDUC 205101</b>	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022
Situation initiale	1 711 112,00	800 000,00	911 112,00	0,00
reports		0,00	ND	
modifications			-31 112,00	31 112,00
Situation après vote du BP	1 711 112,00	800 000,00	880 000,00	31 112,00

5) L'AP/CP concernant la maison de quartier de Navarre doit être créée comme suit :

<b>MQNAVARRE 215101</b>	Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Situation initiale	4 766 012,00	1 400 000,00	3 000 000,00	366 012,00
modifications				
Situation après vote du BP	4 766 012,00	1 400 000,00	3 000 000,00	366 012,00

---

## **28-Budget Ville - Budget primitif 2021**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité :

M. Veyri, Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par M. Veyri, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin votent contre.

- DECIDE de voter le Budget Primitif 2021 par nature budgétaire :

- au niveau des chapitres budgétaires pour les dépenses de la section de fonctionnement ;
- au niveau des chapitres pour les dépenses globalisées d'investissement ;
- au niveau des opérations pour les dépenses d'investissement individualisées en opérations.

- ADOPTE le Budget Primitif pour l'année 2021 arrêté à la somme de :

	INVESTISSEMENT	/	FONCTIONNEMENT	/	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	27 818 673 €		77 704 529 €		105 523 202 €

---

## **29-Budget annexe des Pompes funèbres - Budget primitif 2021**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de voter le Budget Primitif 2021 du budget annexe des cimetières.

---

### **30-Création d'un budget annexe "droits de place et Marchés"**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE à compter du 1er Janvier 2021 la création d'un budget annexe de comptabilité M4 dénommé Budget annexe Droits de place et marchés;
  - APPROUVE l'assujettissement à la TVA du budget ;
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer tous les actes à intervenir à cet effet.
- 

### **31-Budget annexe des Droits de place et marchés - Budget primitif 2021**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de voter le Budget Primitif 2021 du budget annexe Droits de place et marché
- 

### **32-Budget annexe des Parkings - Budget primitif 2021**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de voter le Budget annexe 2021 des parkings.
- 

### **33-Gestion de la dette active 2021**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés telles que détaillées ci-dessus,
  - DONNE délégation pour l'année 2021, à Monsieur le Maire ou à son représentant, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer parti de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou à son représentant, à qui le Maire délèguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer tous les documents administratifs se rapportant aux opérations de marchés ci-dessus détaillées, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette.
-

**34-Emprunts à risque : reconduction du dispositif d'aide dérogatoire prévu à l'article 6 du décret n°2014-444 du 29 avril 2014 modifié relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter la reconduction du dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de trois ans pour le prêt suivant : 2012702294-D002-C001 (Société Générale 17228).

---

**35-Taxes sur le foncier bâti et non bâti - Taxe d'habitation - Vote des taux**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE le taux sur le Foncier bâti à 34,33 % et sur le non bâti à 72,31 %, et sur la taxe d'habitation à 19,80 % pour l'année 2021, ainsi qu'il suit :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX VOTE DEFINITIVEMENT
Taxe sur le Foncier bâti	34,33 %
Taxe sur le Foncier non bâti	72,31 %
Taxe d'habitation	19,80 %

---

**36-Attribution de la subvention 2021 pour le CCAS**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à verser au Centre Communal d'Action Sociale la somme de 2 338 000 €.
- DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 338 000 € seront prélevés au chapitre 65, nature 657362 du budget 2021.

### **37-Attribution de la subvention 2021 pour la Caisse des écoles au titre de la Cuisine centrale**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à verser à la Caisse des écoles la somme de 400 000 €.
  - DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 400 000 € seront prélevés au chapitre 65, nature 657361 du budget 2021.
- 

### **38-Subventions exceptionnelles aux associations**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Evreux Djougou pour un montant de 4 000 € (Grande Muraille Verte).
  - DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 000 € seront prélevés sur la réserve non affectée coopération internationale, chapitre 65.
  - DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Evreux Djougou pour un montant de 1 000 € (réhabilitation bibliothèque R. Plaisance).
  - DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 000 € seront prélevés sur la réserve non affectée coopération internationale, chapitre 65.
  - DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Eure Congo pour un montant de 1 000 €.
  - DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 000 € seront prélevés sur la réserve non affectée coopération internationale, chapitre 65.
  - DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association APADIJE pour un montant de 1 000 €.
  - DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 000 € seront prélevés sur la réserve non affectée coopération internationale, chapitre 65.
  - DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association EDEMBI pour un montant de 500 €.
  - DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 500 € seront prélevés sur la réserve non affectée coopération internationale, chapitre 65.
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.
-

### **39-Création d'une plateforme numérique en partenariat avec l'association CONCEPTIC et subvention exceptionnelle EFC 27**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri, Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par M. Veyri, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- APPROUVE le partenariat avec l'association CONCEPTIC aux fins de la mise en place d'une plateforme numérique au profit des associations.
- DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 € seront prélevés sur le chapitre 65, nature 6574, sur la réserve.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que les éventuels avenants.
- DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association EFC 27 pour un montant de 30 000 €.
- DIT que les crédits nécessaires d'un montant de 30 000 € seront prélevés sur la réserve non affectée chapitre 65.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante

---

### **40-Subventions aux associations - Année 2021**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

M. Gripon, M. Ettazaoui et M. Boulanger ne prennent pas part au vote.

- DECIDE l'attribution des subventions aux associations pour un montant de **3 405 210€** suivant la répartition du tableau annexé, auquel s'ajoute **153 000€** pour la mise à disposition d'agents municipaux, soit un montant total de **3 558 210€**.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants éventuels, liées aux actions financées des associations ou organismes concernés.
- DIT que les crédits nécessaires, seront pris sur le chapitre 65, nature 6574.

---

### **41-Prestations municipales 2021**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité :

M. Veyri, Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par M. Veyri, M. Boulanger et Mme Sauvé votent contre.

- APPROUVE les tarifs municipaux 2021 dans les conditions présentées ci-dessus et dans les annexes jointes à la présente délibération.
-



## 42-Convention de partenariat Ville d'Evreux et SETOM de l'Eure

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri, Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par M. Veyri, M. Boulanger et Mme Sauvé ne prennent pas part au vote.

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le SETOM de l'Eure portant sur un partage des frais liés aux conséquences d'une annulation de la délégation de service public du chauffage urbain à hauteur de 50% ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat ainsi que ses éventuels avenants ;

---

**La séance est levée à 23h15**

Le Maire d'Evreux  
Président d'Evreux Portes de Normandie



Guy LEFRAND